



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0405

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Téléthon 2014 - Participation de la Communauté urbaine de Lyon - Subvention à l'association française contre les myopathies (AFM)**

service : **Direction de la propreté**

**Rapporteur : Madame la Conseillère Glatard**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliout), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

**Conseil de communauté du 3 novembre 2014****Délibération n° 2014-0405**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Téléthon 2014 - Participation de la Communauté urbaine de Lyon - Subvention à l'association française contre les myopathies (AFM)**

service : Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La participation de la Communauté urbaine de Lyon au Téléthon depuis 2009 poursuit un double objectif.

Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie de gestion des déchets de la Communauté urbaine en favorisant la valorisation matière et donc en réduisant l'enfouissement et l'incinération et en sensibilisant les habitants au tri des ordures ménagères.

Elle permet également à la Communauté urbaine de confirmer son engagement dans une action caritative par le biais du versement d'une subvention à l'Association française contre les myopathies (AFM).

Les opérations Téléthon sont l'occasion de collecter, sur l'ensemble du territoire communautaire, les papiers, journaux et magazines à recycler. De 2009 à 2013, les aides versées par la Communauté urbaine à l'AFM, via Ecofolio, étaient fonction des tonnes collectées lors des 2 jours que durait l'opération. Le montant de la subvention versée était, selon les années, compris entre 21 000 et 25 000 €.

Pour 2014, il est proposé de prendre en compte les tonnes de papiers, journaux et magazines collectées tout au long de l'année. La participation de la Communauté urbaine prendrait donc la forme d'une subvention à l'AFM calculée sur les tonnages collectés entre le 1<sup>er</sup> octobre 2013 et le 30 septembre 2014. L'aide serait de 1 €/tonne dans la limite de 25 000 €. Ce nouveau dispositif permettrait de récompenser les efforts de tri tout au long de l'année.

Il est donc proposé au Conseil de redéfinir la participation de la Communauté urbaine au Téléthon en prenant en compte les papiers collectés durant toute l'année et de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'AFM pour l'année 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 25 000 € au profit de l'Association française contre les myopathies (AFM) dans le cadre de la collecte sélective des emballages ménager en considérant uniquement le flux papier,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'AFM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 812 - opération n° 0P25O2488.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.**